

LORIENT
AGGLOMÉRATION

Lorient Agglomération, 3^{ème} agglomération de Bretagne, porte des projets significatifs en direction de la transition énergétique : l'expérimentation SOLENN, aux côtés d'ENEDIS et 10 autres partenaires ; la création d'une SEM X-SEA pour développer des projets d'énergies renouvelables (comme la centrale photovoltaïque sur le toit du K2 de Lorient La Base) et d'une SPL bois-énergie, le soutien au projet expérimental des trois premières éoliennes flottantes, diverses labellisations nationales et européennes obtenues «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », « Cit'ergie », certification ISO 50001 sur le traitement des déchets...

Soutenir ce projet de parc d'éoliennes flottantes est en cohérence avec le projet du territoire et ses enjeux autour de l'économie maritime et de la transition énergétique.

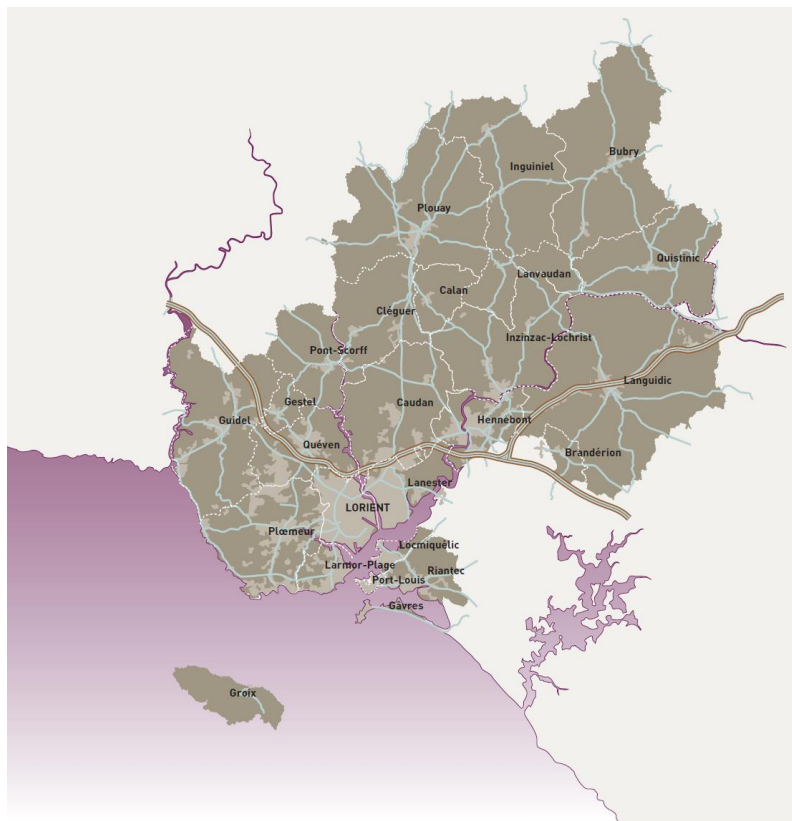
Contact

Lorient Agglomération
Maison de l'Agglomération Esplanade
du Péristyle
56100 Lorient
contact@agglo-lorient.fr
www.lorient-agglo.bzh

CAHIER D'ACTEUR

Les élus de Lorient Agglomération ont suivi avec attention le travail de concertation organisé par la CNDP et réalisé avec l'ensemble des parties prenantes du projet dans l'objectif de rechercher un consensus autour des zones d'implantation en mer et de raccordement sur terre.

Par cette expression, l'occasion est donnée à Lorient Agglomération d'affirmer son intérêt concernant cette opportunité technologique, industrielle et écologique tout en consignant l'ensemble des points de vigilance qui devront être pris en considération pour tenter d'aller vers une exemplarité du projet.



Conscients de la nécessité de figurer en première place - aux côtés de la Région Bretagne et de l'Etat - sur ce marché prometteur des Energies Marines Renouvelables (EMR), **les élus affirment leur soutien au projet des parcs éoliens flottants au sud de la Bretagne en raison des aspects structurants du projet qui bénéficiera à l'ensemble de la façade atlantique bretonne ainsi qu'au Pays de Lorient.**

Ce projet est en cohérence avec la stratégie portée par la BREIZH COP et celle du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'agglomération. Véritable fil conducteur et coordinateur de la transition énergétique sur le territoire, le PCAET est la traduction locale d'engagements pris à l'échelle nationale, européenne et mondiale.

Au-delà d'une stratégie économique et environnementale affirmée et conscients que ce projet puisse soulever des questionnements légitimes de partenaires et habitants, les élus de Lorient Agglomération se positionnent aussi comme garants - aux côtés de la CNDP - des suites de la concertation sur le territoire. **L'agglomération sera attentive à la prise en compte dans les cahiers des charges, des points de vigilance formulés par l'ensemble des acteurs sur la limitation des impacts environnementaux (biodiversité, zone Natura 2000, paysage et patrimoine, foncier agricole...) et sur la poursuite des échanges autour du partage de l'espace maritime (pêche et conchyliculture, filière course au large, plaisance, commerce, défense et sécurité...).**

Ce champ éolien flottant pourra générer en fonction du zonage en mer une dotation fiscale « taxe éolienne maritime », dont une partie sera versée aux communes littorales impactées visuellement, aux usagers de la mer, à l'Agence française pour la biodiversité à l'échelle de la façade maritime ainsi qu'aux organismes de secours et de sauvetage en mer.

Lorient Agglomération fait donc le choix de s'inscrire, à son échelle, dans la dynamique internationale autour

des EMR pour : participer au Pacte électrique Breton, sécuriser son alimentation en électricité sans augmenter son taux de dépendance, diminuer son empreinte carbone, développer de nouvelles filières industrielles créatrices d'emplois, affirmer son engagement face à l'urgence climatique et agir maintenant pour les générations futures.

FAIRE DU DEVELOPPEMENT DES EMR UN MARQUEUR FORT DU PAYS DE LORIENT

L'agglomération de Lorient et la Région Bretagne ont très tôt misé sur la filière de l'éolien flottant, notamment sur l'intérêt d'un site pilote au large des îles de Groix et Belle-Ile, pour entreprendre un développement industriel et commercial dans ce domaine d'avenir.

Avec ses 132 kilomètres de littoral, Lorient Agglomération a soutenu dès les prémices ce projet expérimental d'énergie renouvelable en mer, en cohérence avec les ambitions territoriales : transition énergétique, soutien à la recherche et à l'innovation et potentiel de développement porté par les secteurs de l'économie bleue. En 2018, le développeur de ce parc s'est installé à Lorient. Cela confirmait déjà la place centrale de Lorient dans de futurs développements.

PROPOSER RAPIDEMENT UN MODELE ENERGETIQUE ALTERNATIF

Plus particulièrement dans cette période inédite de crise sanitaire et économique, relever le défi économique et social d'un nouveau modèle énergétique est primordial pour le territoire.

La réussite de la transition énergétique doit être portée collectivement avec l'ensemble des communes pour répondre aux ambitions du PCAET sur les énergies renouvelables. **Disposant d'un potentiel terrestre limité, l'objectif visé est de couvrir 18 % de ses consommations par des ENR en 2030 (4,3 % aujourd'hui) en multipliant par 3,5 la production de chaleur renouvelable (bois, solaire, biogaz...) et par 12**

la production d'électricité (photovoltaïque, éolien terrestre, hydroélectricité). Ce nouveau parc commercial éolien est une opportunité pour l'agglomération de couvrir la globalité de sa consommation en électricité en 2030 et d'atteindre 40% d'énergie renouvelable à cet horizon. L'objectif inachevé reste l'autonomie énergétique du territoire en 2050.

L'atteinte de cet objectif doit également être associée à des politiques énergétiques centrées sur la recherche de nouvelles filières complémentaires comme l'hydrogène ou la méthanisation et sur une politique de diminution de la consommation d'énergie de l'ensemble des bâtiments publics et de décarbonisation des transports. La création d'une filière de production d'hydrogène dans l'agglomération est d'ailleurs actuellement à l'étude afin d'alimenter les réseaux de transports maritime et terrestre.

UN PROJET EN RESONANCE AVEC L'IDENTITE DU TERRITOIRE

- Miser sur l'économie maritime, qui fait historiquement partie de l'ADN du territoire, dans une optique de diversification des activités, afin de minimiser les risques liés à une dépendance « mono-secteur ». Lorient Agglomération accompagne le développement de plusieurs filières maritimes : la pêche, la construction et réparation navale (CRN), la plaisance, la voile de performance, le commerce maritime de matières premières... les EMR. L'économie maritime pèse 16% des emplois du Pays de Lorient (13 500 emplois tous secteurs confondus).
- Faire du territoire un territoire propice à l'innovation, et l'économie maritime est un secteur générateur d'innovation et créateur de valeur ajoutée.
- Identifier l'économie maritime comme un des points à forts potentiels, s'affirmer comme territoire maritime de rang 1 sur la façade atlantique, et inscrire cette croissance dans la transition écologique.

L'éolien flottant et ses potentiels de développement futurs constituent une formidable opportunité à saisir, car ils concilient à la fois des enjeux environnementaux mais aussi économiques et de création d'emplois, autour d'une technologie innovante en capacité de répondre aux besoins d'un marché mondial en pleine croissance.

Le réchauffement climatique rappelle encore un peu plus l'urgence à mettre à l'agenda mondial l'exigence environnementale et climatique et la nécessité de contribuer, à toutes les échelles de territoire, par des actions concrètes, à la préservation de cette ressource commune et vitale qu'est notre planète.

Les énergies renouvelables sont en cela un champ d'exploration particulièrement intéressant, car les innovations technologiques et la vitesse à laquelle elles émergent permettent aujourd'hui de concilier enjeux environnementaux et rentabilité économique des investissements.



OPPORTUNITES ET VIGILANCES AUTOUR DU PROJET

Une interaction positive avec les zones portuaires

Durant les travaux de construction du parc, le port de commerce est identifié comme un espace propice pour la logistique et le transfert des lignes d'ancrages des éoliennes par des bateaux de service vers la zone d'implantation. Ceci va donc engendrer une activité économique pendant plusieurs mois avec des emplois

localisés à Lorient, de la sous-traitance de manutention et des recettes pour le port de commerce.

Une fois l'équipement mis en service, l'exploitant aura nécessité de bénéficier d'une base permettant aux équipes de maintenance de pouvoir accéder rapidement et 7 jours sur 7 aux éoliennes. **Avec ses 180 m de quai d'armement et sa modernisation, le quai TCD propose l'ensemble des services utiles à l'implantation de cette base arrière et la meilleure proximité.** Le port pourra ainsi accueillir plusieurs équipes de maintenance et leurs navires.

Les ouvrages terrestres liés aux infrastructures de raccordement devront tenir compte des activités liées aux entreprises portuaires et maritimes. **Les tracés devront être définis de manière à garantir une compatibilité avec le développement des infrastructures portuaires sur ces sites fortement utilisés.**



Le partage de la mer

Dès 2018, et dans le cadre des rencontres de la commission régionale mer et littoral (CRML), l'ensemble des acteurs maritimes a contribué au débat et pris en compte les enjeux du partage de la mer au travers de la protection de la biodiversité, des activités de pêche et d'aquaculture.

Une zone préférentielle de 516 km² à forte densité rocheuse a été proposée et votée à l'unanimité par les membres de la CRML. Cette proposition faite en amont du débat public demeure d'actualité et doit être impérativement prise en compte dans les cahiers des charges dans l'objectif d'une acceptabilité du projet par tous les acteurs du territoire.

Ce site d'implantation en mer est d'ailleurs envisagé comme une opportunité de développer de nouveaux métiers par les professionnels de la mer comme par exemple une expérimentation pour les élevages aquacoles.

Les élus de Lorient Agglomération appuient cette proposition issue de la concertation et rappellent leur soutien aux professionnels de la pêche dans cette période de crise accentuée par le Brexit et la recherche d'accords commerciaux.



Une vigilance renforcée pour le littoral...

Lorient Agglomération est opérateur du site Natura 2000 «Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannédec» sur lequel est relevée la présence de 20 habitats naturels comprenant 3 espèces végétales et 11 espèces animales d'intérêt européen.

Le projet de parc éolien sera soumis à une évaluation d'incidences Natura 2000 sur les sites Natura 2000 « Île de Groix » et « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannédec ».

Lorient Agglomération est engagée depuis deux décennies sur le suivi, la préservation et la réhabilitation de son littoral et de son trait de côte. **Concernant la zone d'atterrage, les élus de Lorient Agglomération seront particulièrement vigilants à la prise en compte dans les cahiers des charges de ces secteurs déjà fragilisés par l'érosion côtière et soumis aux risques de submersion marine.**

Les zones sensibles à très sensibles à l'érosion situées entre l'anse du Pouldu à Guidel et la pointe du Talud à Ploemeur sont : le secteur de l'anse du Pouldu à la pointe de la falaise, la plage du Loch, le secteur ouest de la plage de Pen er Malo (Guidel) et pour Ploemeur le secteur urbain du Fort-Bloqué, le secteur du mur de l'atlantique au Courégant. Ils doivent être exclus de la zone des travaux.

Le calendrier des travaux devra tenir obligatoirement compte des périodes de nidification en secteur Natura 2000 (mars à juillet).

En fonction des impacts et du tracé du projet, une demande de dérogation vis-à-vis des espèces protégées sera nécessaire pour assurer la préservation de la faune et de la flore.

D'une manière générale les données environnementales devront être précisées et partagées.



LA - Y. ZEDDA

....et le foncier agricole :

L'implantation à terre du poste électrique de raccordement est automatiquement liée au site d'implantation en mer. Cette interaction est à prendre en considération car elle déterminera l'emprise à terre qui sera située soit au plus proche du littoral soit au-delà des zones à forte densité.

Les 750 exploitations, soit 1500 emplois directs, font de l'agriculture une activité économique importante pour le Pays de Lorient. La charte de l'agriculture et de l'alimentation du pays de Lorient entend assurer la protection du foncier agricole. Cet engagement est par ailleurs inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient. Les élus de Lorient Agglomération seront particulièrement attentifs, en lien avec les professionnels de la filière, sur les mesures d'évitement, de réduction mais aussi sur les indemnités de compensation versées aux exploitants par les développeurs.

A terre *comme en mer*, la mise en place effective de ce projet devra reposer sur une approche volontairement ouverte, participative, réunissant l'ensemble de la filière agricole.

L'emploi et le savoir-faire des entreprises locales

Les emplois directs de la base arrière devront profiter à la population active du Pays de Lorient. Le cahier des charges de l'appel d'offres devra intégrer une clause de contenu local, « local content », permettant de garantir l'intégration de nos entreprises et de notre main-d'œuvre dans ce nouveau processus de production énergétique. L'écosystème local devra profiter également de cette nouvelle activité : sous-traitance de fourniture, réparation navale, démantèlement et recyclage.

Fort de ce savoir-faire acquis, certaines entreprises locales pourront développer leur activité de sous-traitance sur d'autres champs éoliens offshore.

Des temps de rencontres et d'échanges pourront être proposés par les porteurs de projet entre les entreprises chargées de réaliser les travaux et les entreprises locales. Un calendrier anticipé des travaux pourra permettre aux entreprises locales de s'organiser et de réaliser suffisamment tôt les investissements nécessaires afin de répondre aux besoins des développeurs. Par ailleurs, des clauses sociales d'insertion devront être intégrées dans les marchés. Avec une durée de vie de de vingt-cinq à trente ans pour un parc de 500 mégawatts, les besoins pour la maintenance se situent entre 100 et 125 emplois et 70 à 150 emplois pour l'installation et le démantèlement.

L'agglomération sera vigilante à l'ancrage durable des emplois nécessaires pour le port de service et de maintenance sur le territoire.

L'activité touristique

Ces installations peuvent marquer un paysage à flot et à terre, il sera donc nécessaire de veiller à leur insertion paysagère.

Le calendrier des opérations pour les travaux de raccordement de la zone d'atterrage devra tenir compte

de la saisonnalité afin de permettre une utilisation pleine et entière par les habitants et les touristes du littoral et de ses plages surtout en période estivale.

Pour tenir compte de l'activité touristique dynamique du territoire, **il peut être intéressant de prévoir en amont dans le cadre d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes des solutions en direction d'une nouvelle filière de tourisme industriel/vert adaptée au territoire et en adéquation avec l'offre touristique portée par l'agglomération et ses partenaires.**

Le développement d'éoliennes en mer doit être clairement affiché comme une opportunité et ainsi participer à l'attractivité touristique du territoire.

Les retombées fiscales

La localisation de la zone de déploiement des éoliennes déterminera le bénéfice de la base éolienne en mer. A cette heure, la législation commande que la zone de déploiement soit a minima à cheval entre les 12 miles et la zone économique exclusive. Il est impératif que le territoire le plus impacté par l'implantation des éoliennes bénéficie à plein de cette base. Les élus (es) de Lorient Agglomération seront très attentifs à ce que ce point soit éclairé favorablement.

CONCLUSION

Lorient Agglomération a des atouts à faire valoir, une expérience de la concertation, des infrastructures, un positionnement géographique intéressant, **un réseau d'acteurs diversifié, innovant et compétent, propice au développement de ce secteur des EMR.**

Lorient Agglomération souhaite participer à l'essor d'un secteur d'avenir, créateur de croissance et d'emplois durables et restera particulièrement attentive aux négociations actuelles menées par l'Etat auprès de l'Europe dans l'objectif d'une évolution de la réglementation pour une meilleure prise en compte des enjeux économiques locaux dans les cahiers des charges afin de garantir des retombées positives pour l'emploi local.

Les élus (es) veilleront à **entretenir le dialogue** auprès de l'ensemble des forces vives et seront particulièrement attentifs à **l'intégration durable du projet dans son environnement et à la maîtrise de ses impacts.** Atout indéniable pour le développement économique, la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, les élus de Lorient Agglomération souhaitent que ce parc commercial d'éoliennes flottantes soit un **facteur d'attractivité profitable à tous.**

Lorient Agglomération se positionne aussi comme «un partenaire accompagnateur» aux côtés des porteurs de projet pour contribuer à son intégration sur le territoire.

A la suite du débat public, la vigilance soutenue sur le respect par chacun de ses engagements est la condition sine qua non de la faisabilité de l'implantation de ces parcs éoliens flottants à quelques kilomètres au large de nos côtes et de leur empreinte environnementale.

Ce projet est à enjeu stratégique pour notre territoire, son autonomie énergétique, la qualité de l'énergie produite, la création d'emplois locaux et plus largement l'émergence d'une nouvelle filière industrielle en France. Lorient agglomération se tient donc attentif à la mise en œuvre de ce projet et envisage avec intérêt sa réalisation, affirmant ainsi sa vocation maritime tournée vers l'avenir.

